

## CTL du 17 janvier 2014 : compte rendu

Conscients de l'importance du mandat qui a leur a été confié par les électeurs, les représentants FO DGIP, se sont rendus à la deuxième convocation du CTL emploi, non pas pour participer à la répartition des suppressions mais bien pour marquer leur rejet de la politique menée sur les emplois depuis bientôt 10 ans et pointer le malaise profond qui touche tous les services et l'ensemble des agents de tous les grades.

### **1/ Départementalisation des procédures collectives : « nouvelle réorganisation ... »**

Création d'une cellule dédiée au sein du Pôle de Recouvrement Spécialisé pour traiter les RJ/LJ du département (déclaration de créances...) concernant les créances fiscales uniquement. Néanmoins, les postes impôts devront toujours exploiter le bodacc disponible au PDFEDIT et/ou reçu par courriel pour ensuite transférer les dossiers à la cellule. Pour les impôts des particuliers, le transfert ne pourra se faire qu'après basculement des dettes de REC vers RAR. Pour accueillir les 2 agents de la cellule, il faudra revoir l'aspect immobilier du PRS. Mais à ce jour, nous n'avons pas eu plus de précisions. **FO DGFIP a voté contre cette restructuration dénonçant un transfert d'activité qui met en danger les structures SIE, SIP et trésoreries mixtes. A quand la départementalisation du recouvrement forcé ?**

### **2 / Situation des emplois 2014 : « Destruction stratégique ... »**

La direction précise qu'en matière fiscale, la centrale a sorti des statistiques de productivité moyenne par agents. Pour **FO DGFIP**, Il n'est pas tenu compte des pertes de temps générées par les correctifs de télédéclarations, de télépaiements, des problèmes des Centre d'encaissement ou de mensualisation, la multiplication des entrées d'usagers (accueil physique, téléphonique, courriel/courrier, gaia...).

Nous avons relevé l'insuffisance de transparence sur le calcul des charges des postes gestion publique qui est utilisé. De même, alors que la direction dit ne pas vouloir impacter les postes concernés par la réforme territoriale, elle supprime des emplois sur Bréhal et Mortain. Pour ce dernier, comme nous l'annoncions lors de précédents CTL, les mêmes arguments de la DDFIP pour défendre les restructurations fermetures de postes (équipe plus étoffée...) servent ensuite à supprimer les emplois. **La direction nous répond « on essaye de prendre là où ça fait le moins mal » !**

Concernant les postes qui récupèrent dès janvier 2014 les charges liées aux nouvelles intercommunalités, ils devront attendre janvier 2015 pour les créations d'emplois au TAGERFIP liées à ces transferts et donc le mouvement de mutation de septembre 2015 ! **FO DGFIP** a alerté à nouveau la direction sur cette situation notamment pour les agents de la trésorerie de Saint Löö et demande ce que la DDFIP va faire. Renforcer l'ERD ? Arrivée d'agents en ALD ? La direction nous répond « oui il faudrait ». L'absence de réponse est inacceptable pour **FO DGFIP**.

**FO** DGFIP a donc voté contre les suppressions d'emplois ! En rappelant les propos d'agents quant à la dégradation de leurs conditions de travail, le malaise et la fatigue ressentis.

Seule bonne nouvelle pour **FO** DGFIP, la création d'un 3eme emploi de Huissiers des Finances Publiques. Revendication portée par **FO** DGFIP depuis longtemps.

### **3/ Questions diverses : « ... en tenant compte des situations locales.. »**

Par tract du 12 décembre 2013, **FO** DGFIP a informé les agents sur la limitation à 300 € des encaissements en numéraire .

Suite à la parution en janvier des notes DDFIP et DGFIP de mise en œuvre, nous avons demandé des précisions quant au signalement à faire remonter en DDFIP sur des « paiements importants » De même, **FO** DGFIP a souligné que cette nouvelle législation peut entraîner un vif mécontentement d'usagers. Pour apprécier ces difficultés pour les agents, nous avons demandé à avoir la volumétrie des encaissements en espèces par postes. En effet , ces informations font l'objet d'un recensement via un logiciel statistique.

Les élus **FO** DGFIP en CTL

**EN CAS DE DIFFICULTES, POUR PLUS D'EXPLICATIONS SUR LES SUJETS DU CTL  
NE PAS HESITER A SOLLICITER LES ELUS **FO** DGFIP.**

Secrétariat Départemental **FO** DGFIP 50  
SIP de GRANVILLE  
35 RUE DE HEREL 50407 GRANVILLE  
CEDEX  
Tel : 02.33.91.21.15  
@ : [fo.ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr)

Le Site **FO** DGFIP 50 : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/050/>

**« Je – Nous - Tous avec **FO** !**

### **LIMINAIRE **FO** DGFIP du CTL du 17 janvier 2014**

Monsieur le Président,

Les représentants **FO** DGFIP ont boycotté la première convocation du CTL emploi le 9 janvier 2014, ils tiennent aujourd'hui à siéger pour exprimer par leur vote, leur mécontentement face à la casse des services de la DGFIP et aux incidences désastreuses pour les agents de la DDFIP de la Manche.

Cette nouvelle saignée dans les effectifs va entraîner la perte de 16 emplois supplémentaires.

Pour répondre à la Direction Générale à propos de la « diminution du volume des suppressions d'emplois », les représentants **FO** DGFIP constatent simplement la poursuite des suppressions d'emplois et la destruction stratégique des services de la DGFIP

Les élus **FO** DGFIP en CTL